Français / French

SEB GARANTIE
ARTICLES CULINAIRES/MOULERIE/AUTOCUISEURS

La Garantie SEB

SEB garantit ses autocuiseurs SEB ainsi que leurs accessoires contre tout défaut de matière ou de fabrication pendant 2 ans en France, en Belgique, au Luxembourg et pendant 1 an dans tous les autres pays couverts par cette garantie internationale (liste des pays à la fin de ce document). En cas de problème, l'utilisateur doit contacter le service Consommateur SEB local, dont les coordonnées se trouvent sur le mode d'emploi du produit, ou sur l'emballage, ou dans la liste de pays correspondante figurant dans le chapitre Garantie sur **www.seb.fr**. Après réception du produit, confirmation de la garantie et de la défectuosité, un produit neuf ou équivalent sera envoyé en échange, ou une réparation sera effectuée dans le cas des autocuiseurs. Selon les termes de cette Garantie, SEB n'a pas d'autre obligation que de remplacer le produit défectueux. SEB n'a aucune obligation de réparer ou d'échanger un produit qui ne serait pas accompagné d'un justificatif d'achat.

Exclusions

Cette garantie commerciale ne couvre pas les dommages dus à des chocs, à une mauvaise utilisation, au non-respect des instructions d'utilisation et d'entretien, ou à une modification ou réparation non autorisée du produit. Elle n'inclut également pas l'usure normale du produit, ni les cas suivants :

- surchauffe, exposition prolongée à la chaleur d'une flamme ou à vide
- taches, décoloration ou rayures à l'intérieur ou à l'extérieur
- tout accident lié à un feu, une inondation, etc…
- dommage dû à des chocs thermiques
- usage professionnel ou sur un lieu de travail
- remplacement régulier de pièces consommables (joints, piles ...)
- produit ayant reçu des chocs ou ayant chuté
- verre ou céramique endommagés
- entrée de poussière ou d'insectes dans le produit (hors appareils aux caractéristiques spécialement conçues pour les insectes
- immersion ou passage au lave-vaisselle du minuteur

Garantie complémentaire pour la cuve inox

Dans le cadre de l'utilisation préconisée par le mode d'emploi, la cuve inox de votre nouvel autocuiseur SEB est garantie 10 ans en France, en Belgique et au Luxembourg, contre tout défaut lié à la structure métallique de votre cuve et contre toute dégradation prématurée du métal de base.

Cette garantie complémentaire exclut :

- les rayures et la décoloration dues au vieillissement, pour les cuves avec revêtement antiadhésif,
- les rayures liées au contact du couvercle sur la cuve avec revêtement antiadhésif,
- les dégradations consécutives dues au non-respect des précautions importantes ou à des utilisations négligentes, notamment chocs, chutes, passage au four,
- dommages liés à une utilisation inappropriée ou résultant de chocs, chutes ou à l'utilisation du produit dans un four.

Droits des Consommateurs et informations complémentaires

Cette garantie commerciale de SEB n'affecte ni les droits légaux dont bénéficie tout consommateur légalement, qui ne sauraient être exclus ou limités, ni les droits légaux envers un distributeur auprès de qui aurait été acheté un produit. Cette garantie donne au consommateur des droits spécifiques, et le consommateur peut par ailleurs bénéficier des droits particuliers qui peuvent varier en fonction de l'Etat ou du pays. Le consommateur peut faire usage de ces droits de son seul fait. Pour plus de détails vous pouvez consulter www.seb.fr. Si vous avez des questions vous pouvez tout d'abord contacter notre service consommateurs pour obtenir de l'aide et des conseils.

Pour la France uniquement :

Ces conditions de garantie s'appliquent sans préjudice des garanties légales telles que décrites ci-dessous :

« Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

« Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.

« La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.

« La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

« Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

« Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

« Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :

« 1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;

« 2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;

« 3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;

« 4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

« Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

« Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

« Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

« Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation.

« Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être porté jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).

« Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien. »

LISTE PAYS - GARANTIE INTERNATIONALE SEB
Articles culinaires, moulerie, autocuiseurs
www.seb.fr

AR	**ARGENTINA**	0800-122-2732
AT	**ÖSTERREICH AUSTRIA**	01 890 3476
AU	**AUSTRALIA**	1300307824
BA	**BOSNA I HERCEGOVINA**	Info-linija za potrošače 033 207 781
BE	**BELGIQUE BELGIE BELGIUM**	070 23 31 59
BG	**БЪЛГАРИЯ BULGARIA**	0700 10 330
BR	**BRASIL BRAZIL**	11 2915-4400
BY	**БЕЛАРУСЬ BELARUS**	37529 1597875
CA	**CANADA**	1-800-418-3325
CH	**SUISSE SCHWEIZ SWITZERLAND**	044 809 4015
CO	**COLOMBIA**	018000520022
CZ	**ČESKÁ REPUBLIKA CZECH REPUBLIC**	731 010 111
DE	**DEUTSCHLAND GERMANY**	0212 387 400
DK	**DANMARK DENMARK**	44 663 155
EE	**EESTI ESTONIA**	668 1286
ES	**ESPAÑA SPAIN**	902 31 24 00
FI	**SUOMI FINLAND**	9 8946 150
FR	**FRANCE**	09 74 50 10 21
GR	**ELLADA GREECE**	2106371251
HK	**中國香港 HONG KONG SAR China**	8130 8998
HR	**HRVATSKA CROATIA**	01 30 15 294
HU	**MAGYARORSZÁG HUNGARY**	06 1 801 8434
IE	**REPUBLIC OF IRELAND**	01 677 4003
IT	**ITALIA ITALY**	02.45775800

KR	**한국 KOREA**	080-733-7878
LT	**LIETUVA LITHUANIA**	5 214 0057
LU	**LUXEMBOURG**	0032 70 23 31 59
LV	**LATVJA LATVIA**	6 616 3403
MD	**MOLDOVA**	(22) 929249
MK	**СЕВЕРНА МАКЕДОНИЈА NORTH MACEDONIA**	(02) 20 50 319
MX	**MEXICO**	(01800) 112 8325
NL	**NEDERLAND The Netherlands**	085 0520541
NO	**NORGE NORWAY**	815 09 567
NZ	**NEW ZEALAND**	0800 700 711
PL	**POLSKA POLAND**	+48 696 333 666
PT	**PORTUGAL**	808 284 735
RO	**ROMANIA**	0 21 316 87 84
RS	**SRBIJA SERBIA**	060 0 732 000
RU	**РОССИЯ RUSSIA**	495 213 32 30
SE	**SVERIGE SWEDEN**	08 629 25 00
SG	**SINGAPORE**	6550 8900
SI	**SLOVENIJA SLOVENIA**	02 234 94 90
SK	**SLOVENSKO SLOVAKIA**	232 199 930
TH	**ประเทศไทย THAILAND**	02 769 7477
TR	**TÜRKIYE TURKEY**	444 40 50
UA	**Україна UKRAINE**	0800 308 083
UK	**UNITED KINGDOM**	0345 602 1454
US	**U.S.A.**	800-395-8325